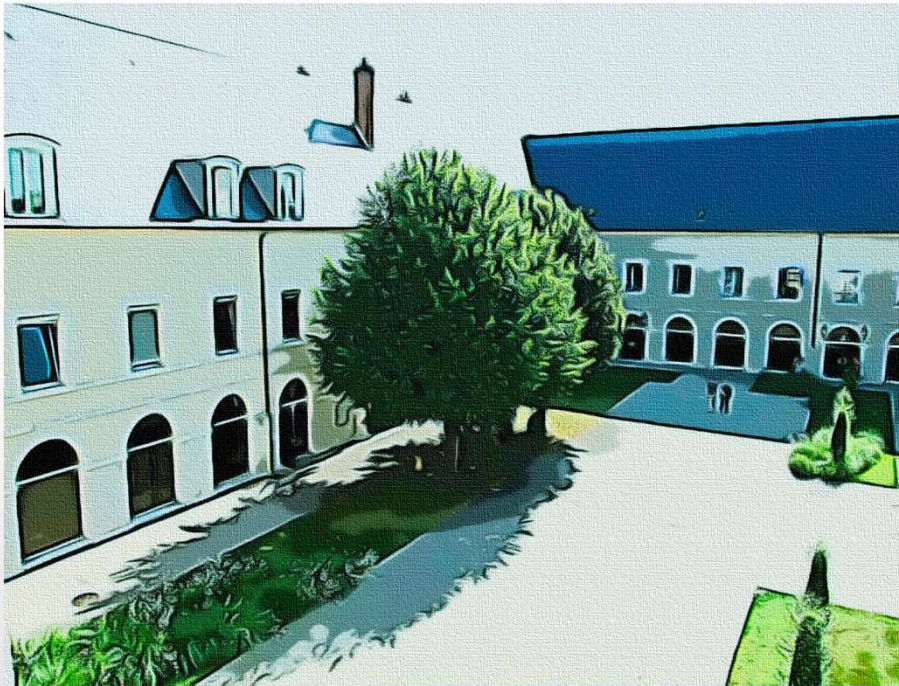




MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTARGIS



## Activité judiciaire de l'année 2021

Palais de justice de Montargis

84 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

# Sommaire

Présentation de la  
juridiction

L'activité juridictionnelle

Les projets de juridiction  
et les grands événements  
de 2021

Le mot des chefs de juridiction

L'activité civile

Focus sur l'aide juridictionnelle

La lutte contre les violences  
intra-familiales

Les effectifs du Palais à la rentrée  
2022

L'activité pénale

Focus sur la réforme pénale des  
mineurs

La lutte contre les stupéfiants  
La justice de proximité

Le budget de la juridiction

Bilan immobilier et projets de  
travaux

L'activité du Conseil de  
Prud'hommes

Les événements marquants :  
La journée de la femme  
L'audience d'installation  
La nuit du droit



Le contexte sanitaire ne nous permet pas, cette année encore, de tenir notre audience solennelle de rentrée. Malgré tout, comme l'an dernier, non seulement pour respecter les prescriptions du code de l'organisation judiciaire, mais aussi pour que vous soyez pleinement informés de l'action de la Justice dans les territoires montargois et giennois, nous souhaitons vous rendre compte du bilan de l'activité 2021.

Pour notre tribunal, comme pour la population de l'arrondissement judiciaire de Montargis, 2021 aura été une année marquée par la persistance de la crise sanitaire. Ce poids de la pandémie de COVID 19 s'est fait sentir dans l'activité pénale, en hausse globale, mais plus particulièrement s'agissant des affaires de violences intra-familiales, qui ont fortement augmenté.

Les conséquences, notamment sociales et psychologiques, de cette crise ont également un impact sur l'activité civile du tribunal, depuis le juge des enfants jusqu'au juge des contentieux de la protection, en passant par le juge aux affaires familiales. Cela se traduit par une attente toujours plus forte de la population à l'égard de la Justice.

Face à ce défi quotidien, l'ensemble des magistrats et fonctionnaires se sont pleinement mobilisés. Bien sûr, pour préserver leur santé, nous avons été contraints de faire évoluer nos modes habituels de fonctionnement, vers plus de dématérialisation et de travail en distanciel. Mais ces changements se sont fait dans le souci constant de préserver la qualité des décisions rendues et de renforcer la proximité avec le justiciable.



Nous savons pouvoir compter sur votre soutien encore pour cette année nouvelle, au cours de laquelle nous comptons continuer à moderniser notre tribunal et lancer de nouvelles innovations. Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez à notre juridiction, nous adressons, à vous et vos proches, en ce début d'année 2022, au nom des magistrats et fonctionnaires, nos vœux les plus sincères d'épanouissement personnel et professionnel.

Loïc ABRIAL,  
procureur de la République

Patricia GOILLOT,  
présidente

Il en résulte une activité soutenue dont la présente plaquette vous détaillera les chiffres. Ces derniers démontrent une fois encore, s'il en était besoin, que notre tribunal doit voir ses moyens humains et matériels renforcés.

Nous avons formulé des demandes en ce sens et espérons, alors que notre monde judiciaire a connu en décembre 2021 une mobilisation sans précédent des professionnels de Justice pour réclamer de meilleures conditions de fonctionnement de l'institution, qu'elles seront satisfaites cette année.



### Le siège

<b>10 magistrats dont :</b>	
Président	1
Vice-président	1
Juges	8
<b>Clé siège 2021 :</b>	<b>10</b>
<b>Entourés de :</b>	
Magistrat à titre temporaire	1
Juriste assistant	1
Assistant de justice	1

### Le parquet

<b>3 magistrats dont :</b>	
Procureur de la République	1
Substituts	2
Substitut placé	1
<b>Clé parquet 2021</b>	<b>3</b>
Délégués du Procureur	3
Assistant de justice	1

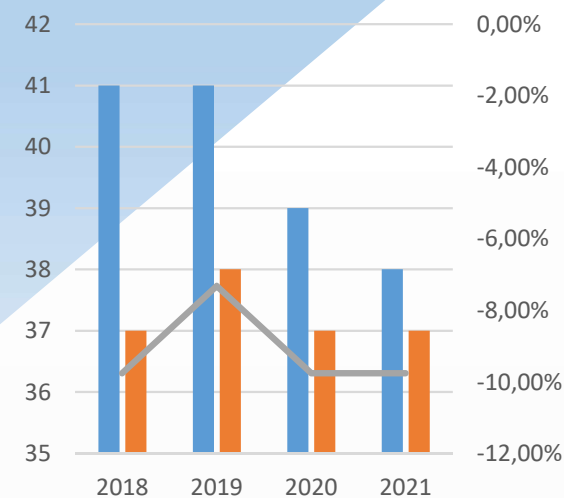
### Greffe

<b>Fonctionnaires de greffe dont :</b>	
Directeur de greffe	1
Directeur de greffe adjointe	1
Greffier fonctionnel	1
Greffiers (sur 19 localisés)	17
Secrétaire administratif (sur 1 localisés)	1
Adjoints administratifs (sur 14 localisés)	12
Adjoint technique (sur 1 localisés)	1

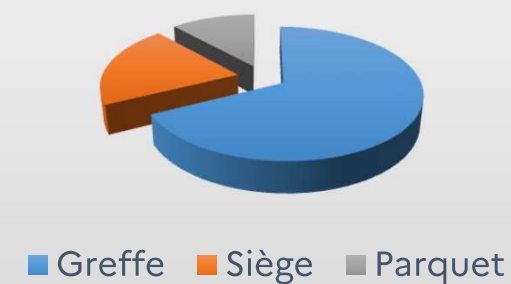
**Clé greffe 2021 : 38**

<b>Entourés de :</b>	
Directeur des services de greffe placé	1
Greffier placé	1
Contractuel justice de proximité	1
Chargée de mission rattachée aux chefs de juridiction	1
Service civique	1
Vacataires de catégorie C	4

### Evolution des effectifs du greffe



### Effectifs du Tribunal judiciaire



## La dotation totale 2021

**126 166, 57 euros**

### La dotation initiale

La dotation comprends les frais suivants :

- Dépenses entretien courant
- Rénovation agencement
- Équipement en mobilier
- Sûreté
- Fluides
- Nettoyage complémentaire
- Entretien des espaces verts
- Fournitures
- Archivage
- Menues réparations immobilières
- Autre divers

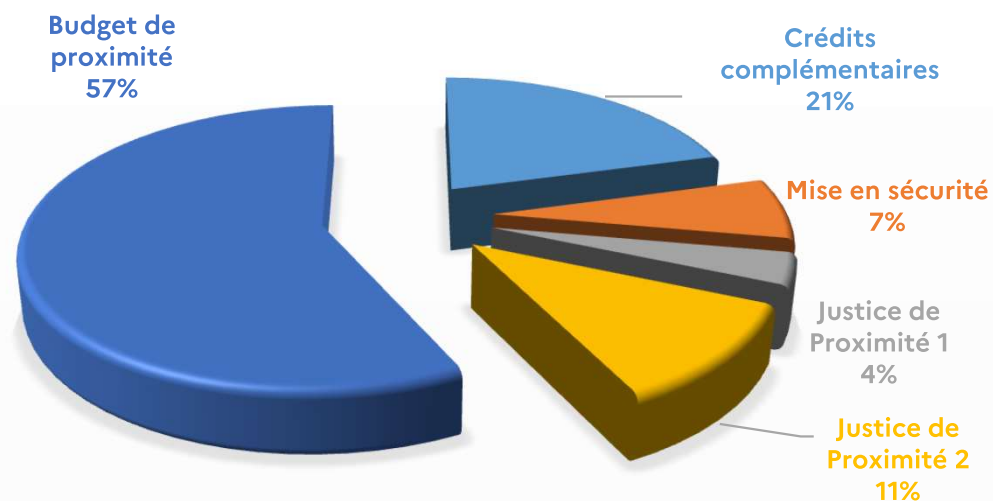
### La dotation pour la justice de proximité

- Budget de proximité première vague : 8403,71 euros
- Budget de proximité deuxième vague : 14010,00 euros

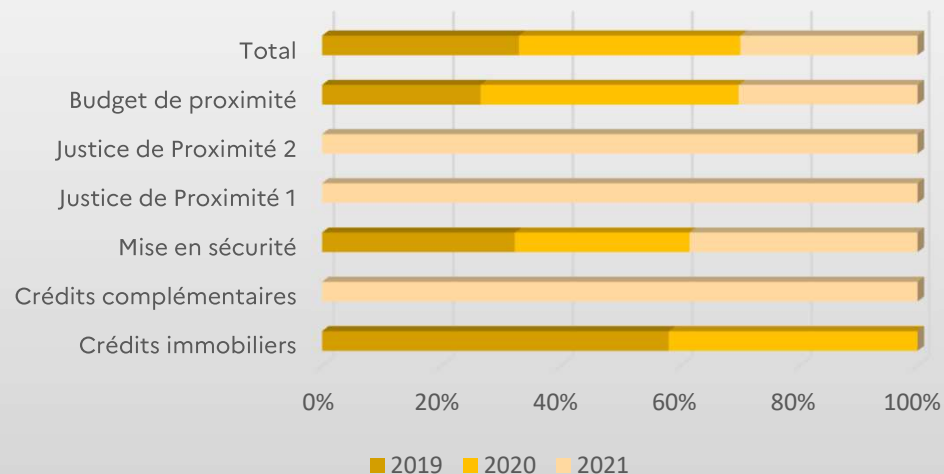
### La dotation pour les projets immobiliers

Une enveloppe de 25 350, 00 euros pour la création et l'équipement en mobilier du bureau du juge d'instruction a été attribuée.

## Répartition budgétaire 2021



## Evolution attribution du budget



## Les opérations de 2021

- Diagnostic pour la mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite
- Relogement du tribunal pour enfants
- Création du bureau du juge d'instruction
- Rénovation du bureau « justice de proximité »

## Les projets de 2022

- Rénovation du câblage : mise en place d'une infrastructure de câblage pérenne
- Travail d'amélioration thermique notamment concernant l'isolation
- Réaffectation et rénovation de l'ancienne bibliothèque en espace de travail
- Création d'une nouvelle salle d'audience dans l'aile ouest (locaux libérés suite au relogement du TPE)
- Rénovation du parking
- Remplacement de l'autocom
- Installation d'une borne électrique pour la réception d'un véhicule.



# Les travaux au sein de la juridiction



## Le bureau du juge d'instruction

Le bureau du juge d'instruction a été installé au sein du pôle instruction/TPE dans l'aile Gien à la place de l'ancien accueil du tribunal d'instance.

Les travaux ont eu lieu aux mois de novembre et décembre.



## Le bureau « justice de proximité »

Un bureau a été entièrement rénové au deuxième étage dans le cadre des renforts de la « justice de proximité ». Ils ont permis de rénover les sols, les murs et les luminaires ainsi que l'électricité du bureau.

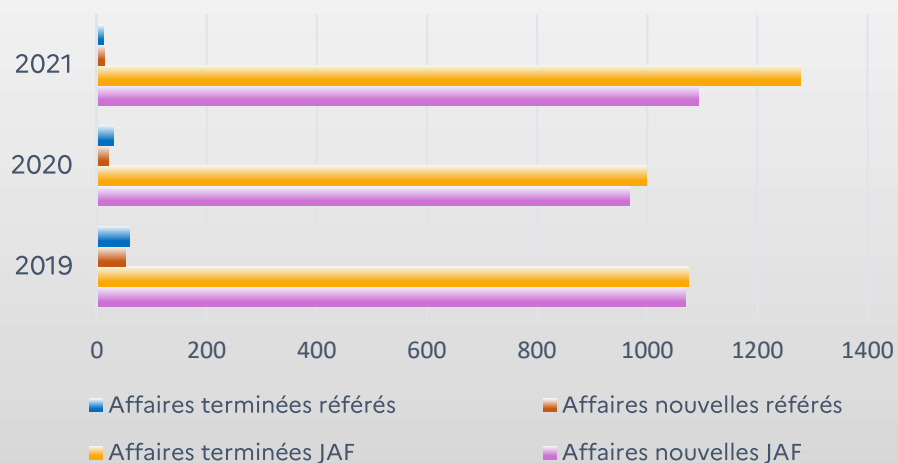
## La chambre civile

<b>Affaires nouvelles</b>	1712
Référés	138
Ordonnances sur requête	281
Décisions rendues en matière d'hospitalisation sans consentement par le JLD	68
Injonctions de payer	966
<b>Affaires terminées</b>	1608

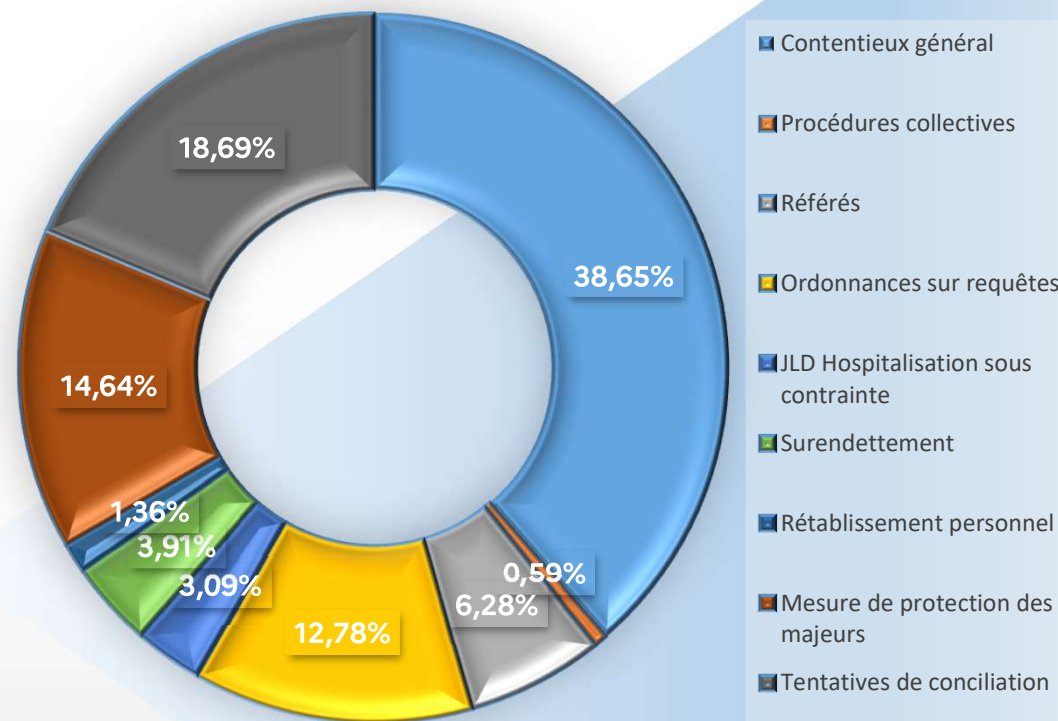
## La chambre de la famille

Affaires nouvelles	1093
Affaires terminées	1278
Affaires nouvelles en référés	15
Affaires terminées en référés	12
Ordonnances de protection	25
Décisions rendues en tutelles mineurs	232

Activité de la chambre de la famille 2019-2021



## Répartition des affaires nouvelles de la chambre civile en 2021



## Le juge de l'exécution

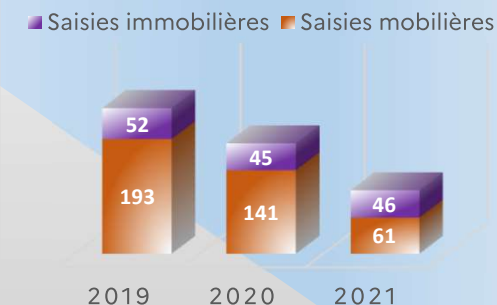
### Matière de saisies mobilières

Jugements rendus	73
Ordonnances sur requête	141
Saisies des rémunérations	419

### Matière de saisies immobilières

Affaires nouvelles	46
Affaires terminées	40
Décisions rendues	18

Evolutions saisies 2019 - 2021







France  
Connect

## Installation de SIAJ

**SIAJ** : Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle

Le tribunal judiciaire de Montargis expérimente ce nouveau logiciel de dématérialisation des procédures d'aides juridictionnelles depuis le 29 novembre 2021.

Grâce au site [www.aidejuridictionnelle.justice.fr](http://www.aidejuridictionnelle.justice.fr), le justiciable a la possibilité de formaliser sa demande en ligne en s'identifiant avec [France connect](#).

Il s'agit d'un véritable outil pour l'usager dont les avantages sont les suivants :

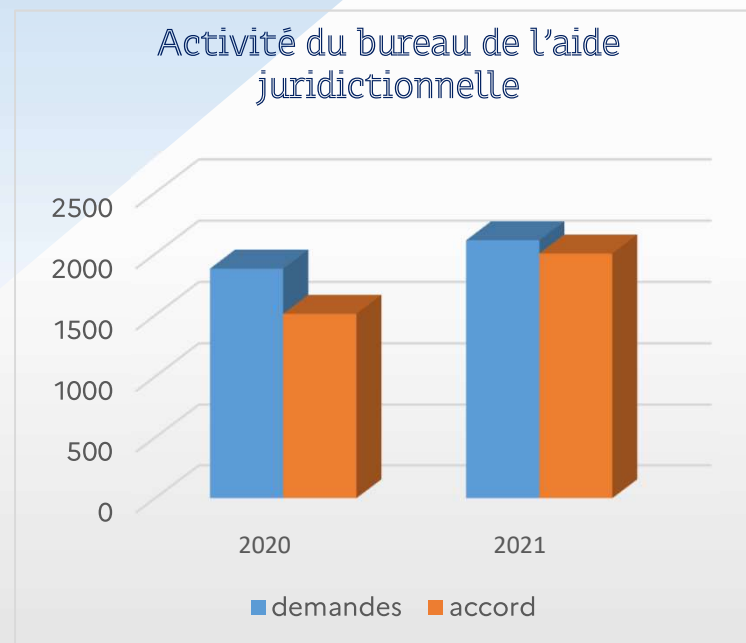
- Sécurisation des données personnelles
- Simplification de la demande
- Suivi de la demande en ligne
- Gain de temps
- Possibilité d'avoir recours au simulateur en ligne



## L'activité du bureau de l'aide juridictionnelle

En 2021, le bureau de l'aide juridictionnelle a reçu :

- **2111 demandes** d'aides juridictionnelles
- dont **2003\* dossiers** où l'aide juridictionnelle a été accordée (\*chiffres arrêtés au mois de novembre 2021).

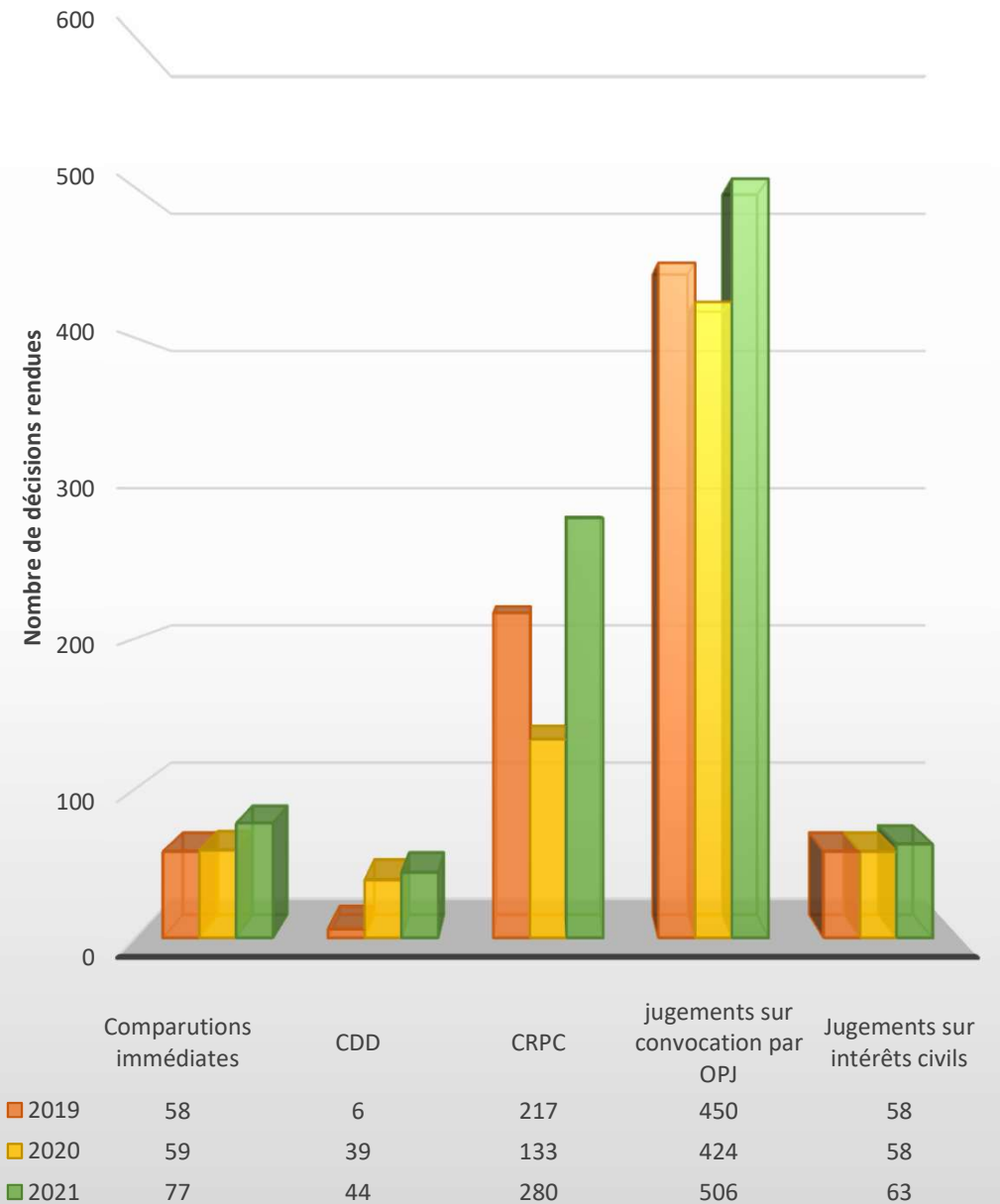


## L'activité pénale du tribunal judiciaire en 2021

Chiffres complémentaires	Décisions
Jugements et ordonnances en matière contraventionnelles	1413
Jugements rendus par le service de l'application des peines	825
Décisions mises à exécution par le service de l'exécution des peines	2914
Ouvertures de procédures au sein du service civil du parquet	286

Décisions rendues par type de procédure	Décisions	Audiences
Comparutions immédiates	77	52
Comparutions à délais différés	44	-
CRPC	139	10
CRPC déferrements	108	108
Jugements collégiales	207	39
Jugements juge unique	457	48
Jugements sur intérêts civils	63	10

## Nombre de décisions rendues

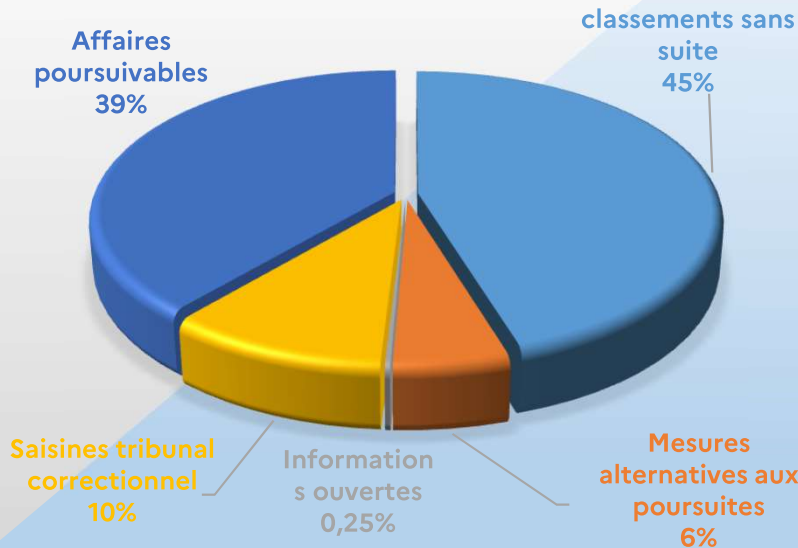


## L'activité pénale du tribunal judiciaire en 2021

L'affectation à partir du 1<sup>er</sup> septembre d'un juge d'instruction au sein du Tribunal judiciaire de Montargis.

Les cabinets des juges pour enfants ont été dédoublés et répartis en fonction des compétences géographiques (nord et sud du ressort). Les juges pour enfants se déplacent une fois par mois pour réaliser une audience foraine d'assistance éducative à Gien accompagné d'un greffier.

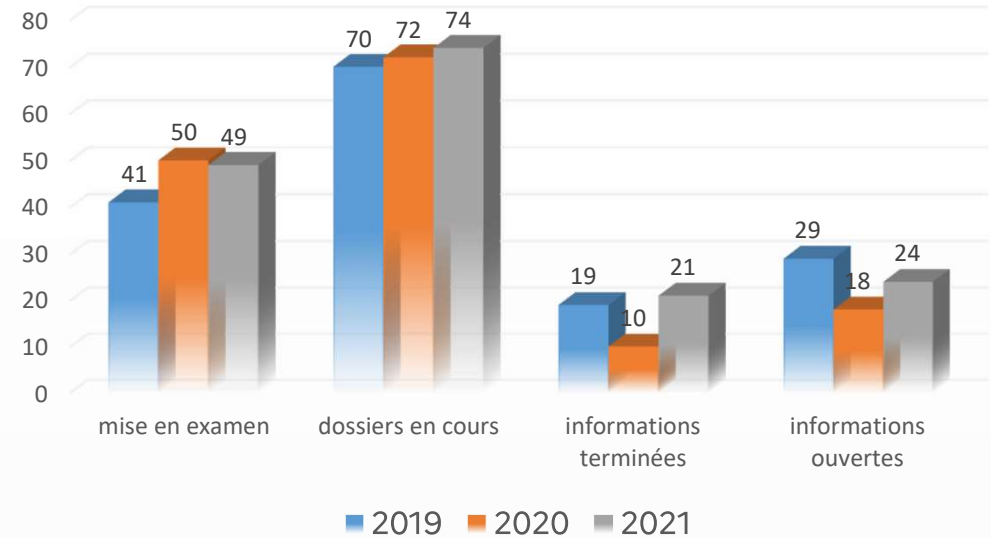
### Plaintes et procès-verbaux reçu par le service du Parquet



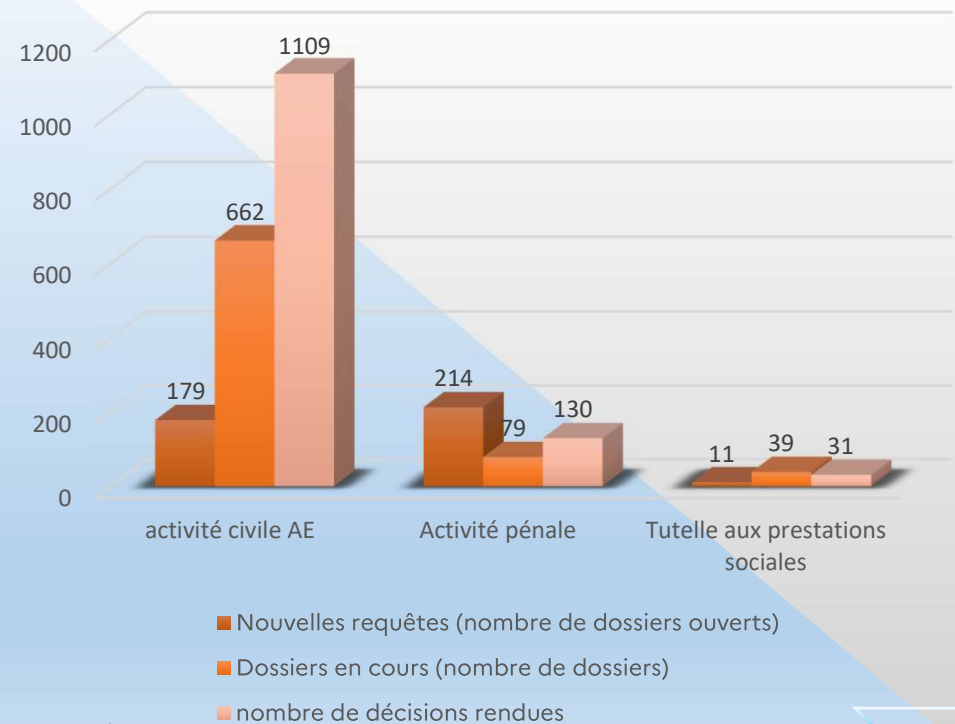
31/01/2022

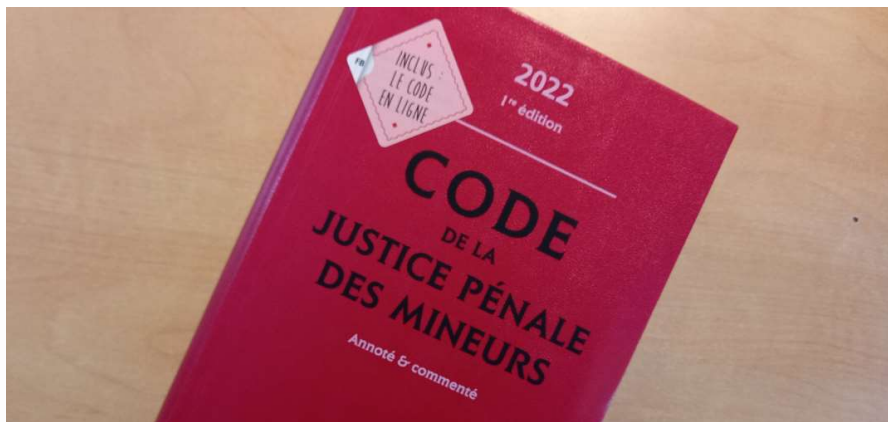
Tribunal judiciaire de Montargis

### Activité du juge d'instruction



### Activité du Tribunal pour enfants 2021





## Le CJPM

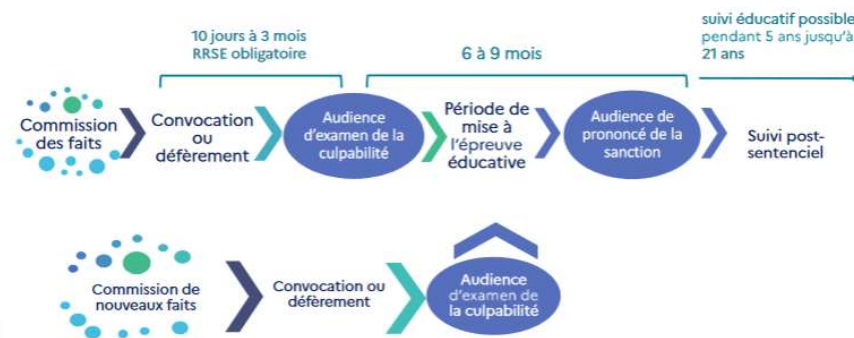
Introduit par la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, le **Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM)** est entré en vigueur le 30 septembre 2021. Il a pour vocation d'actualiser et de codifier les textes législatifs et réglementaires applicables à l'enfance délinquante.

Il apporte également des modifications du circuit de procédure avec les objectifs suivants :

- Une simplification de la procédure
- La diminution du délai de traitement du dossier
- Meilleure prise en compte des victimes
- Mettre l'accent sur le parcours du mineur et améliorer la continuité et la cohérence de l'action éducative

Le code introduit, notamment, une procédure en différentes étapes :

- Audience de **culpabilité** et audience de **sanction**
- la possibilité du recours à une audience unique.
- Une procédure de mise à l'épreuve éducative encadré par de nouveaux délais.



## Mise en œuvre du CJPM à Montargis

Afin de préparer l'entrée en vigueur du CJPM, les juges des enfants et le substitut en charge des mineurs ont travaillé de concert sur le stock.

Certains dossiers ont été réorientés fin 2020. Par ailleurs, un effort particulier a été sollicité de tous pour tenir des audiences de TPE sur la journée, au lieu des demi-journées, sur l'année 2021. Grâce à cela, le stock est aujourd'hui principalement constitué de dossiers ouverts en 2020 et 2021.

Par ailleurs, des **réunions de préparation** se sont tenues tout le long de l'année 2021 avec la Cour d'appel et l'UEMO de Montargis. Des **fiches techniques** et un **calendrier d'audience** ont été préparés en concertation siège - parquet - direction de greffe, pour une pratique harmonisée de la réforme. La réforme a également été présentée à l'attention du personnel du Tribunal, du barreau et de l'UEMO. Les premières semaines de mise en œuvre s'opèrent jusqu'à présent, sans difficulté.

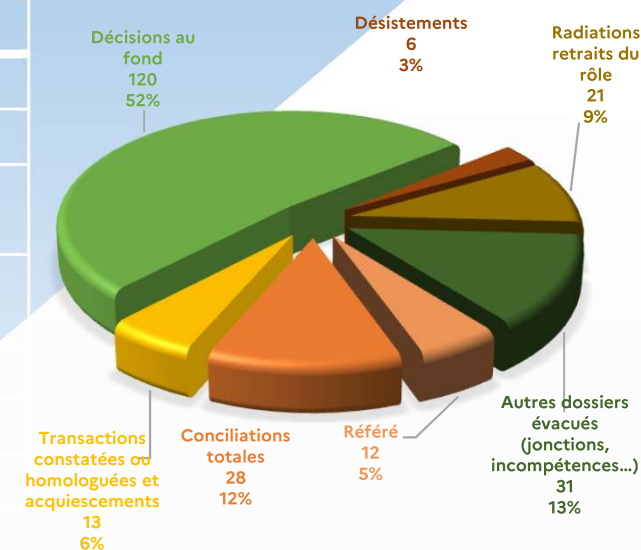


# L'activité du conseil de prud'hommes

Le Conseil de Prud'hommes de Montargis se compose de 39 conseillers.

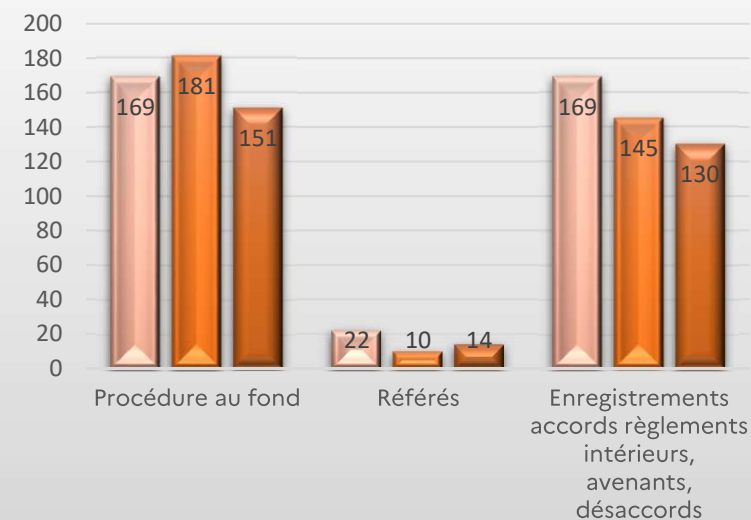
<u>Évolutions</u>	2019	2020	2021
Procédure au fond	169	181	151
Référés	22	10	14
Enregistrements accords règlements intérieurs, avenants, désaccords	169	145	130
Durée moyenne des affaires hors référés (en mois)	6,5	8,5	9,5
Âge moyen du stock (hors référés) en mois	5,7	6,3	6,3
Évolution affaires en départage	2	0	2
<u>Ancienneté du stock</u>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an et &lt; 2 ans</b>	<b>&gt; 2 ans</b>
Nombre de dossiers	84	9	0

Types de décisions rendues

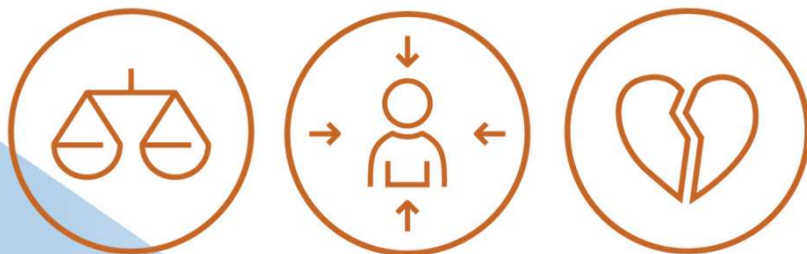


<u>Affaires :</u>	Nouvelles	En cours	Terminées (conciliation transaction)	Jugements	Appels
<b>Totaux :</b>	<b>167</b>	<b>93</b>	<b>41</b>	<b>110</b>	<b>54</b>
Activités diverses	36	18	9	29	12
Agriculture	5	3	1	2	1
Commerce	55	24	18	31	15
Encadrement	15	17	7	26	15
Industrie	40	26	6	22	9
Référés	14	5	3	12	2
Départages	2	1	0	2	(2)

Evolutions des données



■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



En 2019, le Gouvernement a fait de la lutte contre les violences conjugales une cause nationale, le tribunal de Montargis continue de s'efforcer à apporter une réponse rapide et adaptée aux violences intrafamiliales commises sur son territoire, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles et qu'elles soient commises à l'encontre du conjoint comme des enfants ou en leur présence. Ainsi, en 2021, le tribunal a prononcé **119 condamnations** en matière de violences conjugales.

Avec 6 audiences et 32 condamnations prononcées, le tribunal judiciaire a **pérennisé l'audience pénale dédiée** au contentieux des violences conjugales. L'objectif est d'assurer un accompagnement pluridisciplinaire et spécifique des victimes mais aussi des auteurs, du commencement à la fin de la procédure.

**L'accueil et l'assistance des victimes** sont toujours assurés non seulement par le barreau mais également par deux associations : **l'AVL 45 (Association d'Aide aux Victimes du Loiret)** et le **LAE (Lieu d'Accueil et d'Ecoute)**. L'aide juridictionnelle est accordée systématiquement aux victimes de violences conjugales sans conditions de ressources.

**Le suivi des auteurs** demeure assuré par l'Association du service de contrôle judiciaire et d'enquête (SCJE) et, en cas de condamnation, par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Prochainement, certains auteurs pourront également faire l'objet d'une prise en charge psychologique et sanitaire dans le cadre du dispositif RAISO («Responsabilisation des Auteurs par l'Information, le Soin et l'Orientation») mis en œuvre par l'association Entraide et Solidarités.

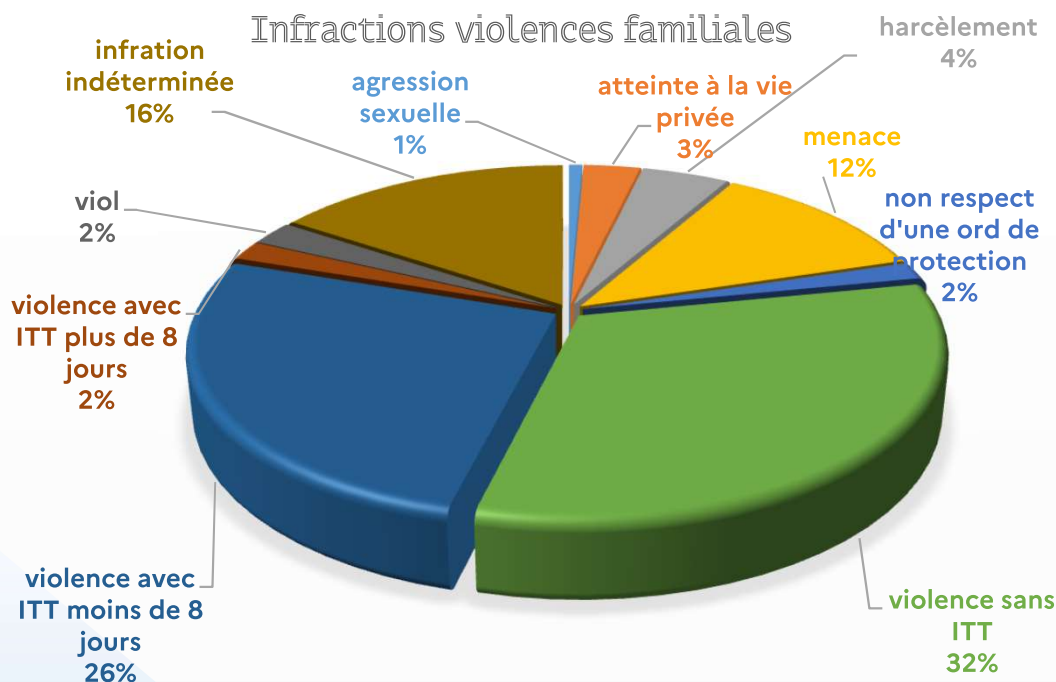
Parallèlement, le Tribunal judiciaire de Montargis se saisit pleinement des autres dispositifs déployés pour lutter efficacement contre les violences conjugales et éviter leur renouvellement.

Tout d'abord, la victime a la possibilité de saisir le Juge aux affaires familiales pour obtenir dans les 6 jours une **ordonnance de protection**, visant notamment à se voir attribuer le logement familial et à interdire à l'auteur d'entrer provisoirement en contact avec elle. Les juges aux affaires familiales ont accordé 21 ordonnances de protection cette année, le nombre de requête étant en nette augmentation. Le non-respect des obligations et interdictions contenues dans l'ordonnance de protection est un délit qui fait systématiquement l'objet de poursuites par le parquet.

Ensuite, en fonction de l'imminence du danger, la victime peut se voir attribuer un **téléphone grave danger (TGD)** permettant à la victime d'alerter rapidement les forces de l'ordre en cas de menace. Les 20 TGD dont dispose la juridiction étaient attribués le 31 décembre 2021, une attribution ayant eu lieu le dernier jour de l'année. Les TGD sont attribués pour une durée déterminée, à l'échéance ils sont maintenus ou désattribués selon l'évolution de la situation. Au cours de l'année 2021, 20 TGD ont été attribués et 12 TGD ont été désattribués.

De plus, le déploiement du **bracelet anti-rapprochement (BAR)** se poursuit. En effet, 9 poses de BAR ont été prononcées, tandis que 5 BAR ont été effectivement posés et 1 BAR a été retiré suite à une réincarcération.

Enfin, la lutte contre les violences intrafamiliales est l'objet d'un **projet de juridiction** en cours d'élaboration afin d'encore mieux détecter, communiquer et accompagner. Toutefois, le parquet a déjà participé, en lien avec l'AVL, à la **formation** des personnels du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (CHAM) afin de faciliter la détection et le signalement des faits de violences conjugales.



## Quelques chiffres

Bracelets anti-rapprochement prononcés	9
Ordonnances de protection prononcées	21
Téléphones grave danger attribués	20
<b>Condamnations prononcées pour les VIF</b>	<b>119</b>
CRPC défèrement	21
Tribunal correctionnel	96
CRPC	2



## Le Groupe Local de Traitement de la Délinquance



La création d'un **Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)** ayant pour thématique unique la lutte contre le commerce illicite de stupéfiants sur l'ensemble des communes de Montargis et de Châlette-sur-Loing a permis de mieux coordonner les différents acteurs de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le GLTD, initié et dirigé par le parquet, **s'est ainsi réuni à 5 reprises**, les réunions visant à faire un point sur les opérations réalisées, déterminer de nouveaux objectifs et renforcer la communication entre les différents acteurs.

Ce GLTD rassemble dans une **configuration restreinte** et opérationnelle, l'autorité préfectorale représentée par le sous-préfet de Montargis, les maires de MONTARGIS et de CHALETTE SUR LOING ainsi que leurs chefs de police municipale, la Direction territoriale de la police judiciaire d'ORLEANS, la Direction départementale de la sécurité publique du Loiret 45 (Sûreté départementale, commissariat de Montargis) et le parquet de MONTARGIS.

Dans une **configuration élargie** ont pu être associés d'autres partenaires tels que le conseil départemental et l'éducation nationale. Cette configuration permet d'échanger sur les attentes respectives des interlocuteurs et de déterminer des axes d'amélioration, notamment quant à la communication d'informations relatives au trafic de stupéfiants en cours.



Les trois objectifs principaux de ce GLTD ont été déclinés ainsi :

### 1. Renforcer la présence policière sur le terrain par des opérations massives de contrôle

En moyenne, 2 opérations préparées ont eu lieu entre chaque réunion du GLTD, en sus des opérations d'initiative. Elles ont permis de désorganiser le trafic de stupéfiants dans certains quartiers, particulièrement sur la commune de Montargis. Ces opérations sont suivies soit d'amende forfaitaire délictuelle soit de présentation devant le tribunal. Il est tout de même remarqué une forte implication de personnes mineures qui nécessite d'adapter la réponse pénale.

### 2. Collecter des renseignements d'identification

Le GLTD permet d'assurer la coordination entre les différents acteurs, spécialement en **déterminant des correspondants à contacter** dans chaque institution afin d'effectuer facilement des remontées d'informations.

La **Cellule de Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants (CROSS)**, cellule de l'OFASST, centralise les renseignements et élabore un état de la menace au niveau territorial. Ces informations peuvent ensuite être judiciairisées. Les renseignements peuvent être transmis sur une plateforme de signalement ou grâce à un site internet réservé aux professionnels, les acteurs de terrain s'en sont saisis.

### 3. Lutter contre l'économie souterraine et démanteler des réseaux importants

Les différentes surveillances, notamment de la police judiciaire, ont permis, d'une part, de démanteler des réseaux s'approvisionnant en Belgique et en Espagne et, d'autre part, de découvrir des quantités importantes de drogue et de numéraire.

Le GLTD est donc un outil efficace et intéressant, sa prolongation nécessite toutefois que les moyens et les effectifs du commissariat de police de Montargis soient suffisants.

Pour conclure, le GLTD s'articule avec le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** qui rassemble l'ensemble des communes de l'agglomération montargoise. Le CISPD intervient en amont de l'action judiciaire puisqu'il se concentre sur la prévention de la délinquance.





## Quelques chiffres

Nombre de personnel recruté	3
Nombre d'audiences CRPC tenues	3
Nombre de décisions d'homologation de CRPC	45
Nombre d'auditions du juge de l'application des peines	1
Nombre de rappels à la loi par DPR	187
Nombre d'ordonnances pénales notifiées par DPR	172
Nombre de compositions pénales notifiées par DPR	85
Nombre d'audiences assistances éducative (TPE)	4
Nombre de personnes convoquées en assistance éducatives (TPE)	115
Nombre d'auditions service de la protection des majeurs	7
Nombre de personnes convoquées service de la protection des majeurs	154
Nombre d'audiences de saisis sur rémunérations	2
Nombre de dossiers fixés en saisies sur rémunérations	82

## Les audiences foraines

Les audiences foraines ont pu être organisées au Centre administratif de Gien mis à disposition par la mairie à compter du mois de juin 2021.

Tout au long de l'année 2021, l'ensemble des personnels de greffe et magistrats se sont mobilisés afin de participer au développement de la Justice de proximité à Gien.

Depuis plusieurs années, de premières initiatives avaient permis l'intervention régulière à Gien des délégués du procureur et du juge des tutelles.

- En 2021, ils ont pu être rejoints par plusieurs autres services :
- Le juge de la saisie des rémunérations intervient accompagné d'un greffier désormais une fois par trimestre.
  - le juge des enfants se déplace avec un greffier une fois par mois.
  - Le procureur et le juge correctionnel viennent tenir des audiences de « plaider-coupable » et des audiences correctionnelles tous les deux mois depuis juillet 2021.
  - Le juge de l'application des peines a tenu sa première audience foraine en décembre 2021.

Le renforcement de la présence de la Justice à Gien se poursuit en 2022 avec le juge aux affaires familiales, qui a déjà prévu sa première audience hors divorce en février prochain. Ces audiences foraines se déroulent dans des locaux adaptés, mis à disposition par la municipalité, et qui deviennent le temps de l'audience des lieux de Justice, au même titre que si les magistrats statuaient au tribunal de Montargis.



## L'audience d'installation Le 28 septembre 2021

Le 28 septembre 2021 a été l'occasion pour tous les magistrats et fonctionnaires du tribunal judiciaire de Montargis de se réunir afin d'installer dans leurs fonctions :

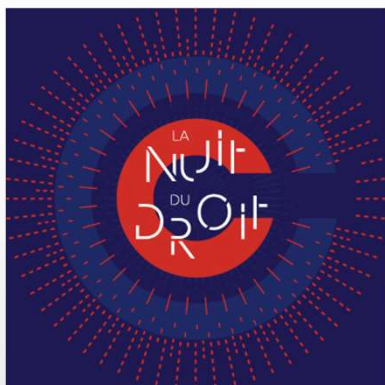
- **Trois magistrats** : Mme Marie-George MARTINVALET, vice-présidente, Mme Judith ZUIN, juge des contentieux de la protection et M. Édouard BORD, juge d'instruction
- **une greffière** : Mme Samira SABIH, greffière du service de l'application des peines,
- **Une secrétaire administrative** : Mme Julie LACOUA, affectée au secrétariat de la Présidente ainsi qu'au service unique d'accueil du justiciable.

## La journée de la femme Le 8 mars 2021

Le personnel du tribunal judiciaire de Montargis a célébré la journée de la femme le 8 mars 2021. Cette journée a été initiée par l'ONU en 1977.

Cet événement, au cours duquel a été offert une rose a également été l'occasion de marquer le soutien de tous à une politique égalitaire des droits des femmes et des hommes.





## « La justice de proximité fait son audience »

À l'occasion de l'organisation de l'évènement culturel de la « Nuit du droit », la mairie de Gien a accueilli les membres du tribunal judiciaire au sein du Centre administratif, Chemin de Montfort, pour une audience exceptionnelle et fictive au cours de laquelle des groupes de volontaires étaient interrogés par le tribunal sur leurs connaissances en culture juridique.

Cette soirée a été réalisée sous le parrainage de M. Paul Huber, Directeur des services judiciaires avec la participation de Maître Morgane Gaury et de Maître Steve Acheampong, avocats au barreau de Montargis.

Elle avait pour objet d'illustrer l'action du tribunal judiciaire de réintroduire une proximité au sein du Giennois par l'organisation des audiences foraines dans une ville impactée par la suppression du tribunal d'instance.

La mairie de Gien a adhéré au projet et mis à disposition les locaux et a activement participé à la diffusion de l'information de cette soirée afin d'obtenir un public conséquent.

Ainsi, huit groupes de volontaires ont été mis à l'épreuve sur des questions portant notamment sur l'organisation judiciaire, les arts, les acteurs juridiques, l'histoire du droit et la mythologie, le vocabulaire juridique et enfin l'implantation des audiences foraines au sein de la ville de Gien depuis le mois de juin 2021.

Ils ont été gratifiés de leur participation par la remise d'un diplôme.



**Le tribunal judiciaire de  
Montargis vous adresse  
tous ses meilleurs vœux  
pour cette nouvelle  
année.**



## Informations

Site internet de la cour d'appel d'Orléans :  
[https://www.cours-  
appel.justice.fr/orleans/actualites-et-infos-covid](https://www.cours-appel.justice.fr/orleans/actualites-et-infos-covid)

Site internet du conseil départemental d'accès  
au droit  
<https://www.cdad-loiret.fr/>

**L'accueil du palais de justice de Montargis :**  
Mèl : [accueil-montargis@justice.fr](mailto:accueil-montargis@justice.fr)  
Tél : 02.38.87.59.00  
84 rue du Général Leclerc – 45200 Montargis